



Extrait du Registre aux délibérations

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort

Séance du 19 mai 2026

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort a émis, dans sa séance du 19 mai 2026, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

5. Règlement temporaire de la circulation dans la rue Kummel à l'intérieur de la localité de Beaufort

Article 1^{er}: La circulation dans la rue Kummel à Beaufort sera interdite le 25.05.2026 de 6h00 à 20h00.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

Article 2: Tout stationnement sera interdit sur les emplacements de stationnement vis-à-vis des maisons n°11 à n°13, rue Kummel à Beaufort du 21/05/2026 à 8h00 au 26/05/2026 à 8h00.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

Article 3: Tout stationnement sera interdit sur tous les emplacements du Parking Kummelsbau au n°13, rue Kummel à Beaufort du 21/05/2026 à 8h00 au 26/05/2026 à 8h00.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

Article 4: Le présent règlement est en vigueur du 21/05/2026 à 8h00 au 26/05/2026 à 8h00.

Article 5: Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogé.

Article 6: Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

(suivent les signatures)
Pour expédition conforme,
Beaufort, le 19 mai 2026

le bourgmestre,
Jean-Luc Nosbusch



le secrétaire communal,
Christophe Bastos
(contresieging art. 74 loi communale)

